

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centim.
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvaire.....	Hahnès	50 "
Alyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Le premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....	"	50 "
Bien salue la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Notre courtois.....	Hourion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Hourion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passez, bon voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Ledre	40 "
Si vous m'oubliez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Béral	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boisière	30 "
La Colomba.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés.—Boisière.—85 00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAU

COLLECTION des ROMANCES de..... H. PROCH

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Deos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
BOIS ET FORÊTS.

Québec, 17 juillet 1874.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic., cap. IX, les terres à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hotel du Parlement, en cette ville, le dix-septième jour de Septembre prochain, aux conditions inscrites plus bas, savoir :

AGENCE DU SAGUENAY.

- " Escoumins " No. 9, 55 1/2 milles carrés No. 1 Ouest, 51 1/2 milles No. 1 Est, 50 milles, No. 2 Ouest, 25 milles, No. 2 Est, 25 milles.
- " Iberville " No. 1, 57 1/2 milles.
- " Sault-au-Mouton " No. 1 Ouest 40 milles, No. 1 Est 47 milles
- " Arrière-Sault-au-Mouton " No. 1 Est, 30 milles.
- " Rivière des Rapides, " No. 1 Ouest, 25 milles, No. 1 Est, 25 milles.

POUR BOIS DE CHAUFFAGE.

" Tadoussac, " No. 1, 3 1/2 milles ; No. 2, 4 1/2 milles ; No. 3, 6 1/2 milles.

" Escoumins, " No. 1, 3 1/2 milles ; No. 2, 3 1/2 milles ; No. 3, 3 1/2 milles ; No. 4, 3 1/2 milles ; No. 5, 3 1/2 milles ; No. 6, 3 1/2 milles ; No. 7, 3 milles ; No. 8, 4 milles.

AGENCE DU LAC ST. JEAN.

" Rivière à Chabot, " No. 13 1/2, 40 milles.

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue déterminée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix de huit piastres par mille carré.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés seront déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

P. FORTIN,

Commissaire.

juillet 1874.



SOUMISSIONS POUR NIVELER

Embranchement de Pembina—Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sous-secrétaire et endossées à l'Embranchement de Pembina, seront reçues à ce bureau, ou au bureau du Lieutenant-Gouverneur, à Winnipeg, jusqu'à MIDI, le 25 du présent mois, pour niveler l'Embranchement de Pembina du Chemin de Fer du Pacifique, entre les limites internationales et un point à vis-à-vis la ville de Winnipeg.

Des formules de soumission, spécifications et autres renseignements seront fournis dans quelques jours.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Départ. des Travaux Publics,

Ottawa, 8 août 1874.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les bureaux autorisés à le publier.